

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le dix-sept juin, à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 10 juin 2015

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<b><u>Absent</u></b>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<b><u>Absente</u></b>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Monsieur Jean-Gérard ABBES

**ABSENT**: Madame Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Etienne BARTEAU

**2015-31 : Rénovation-mise aux normes du Foyer Rural (accessibilité, office traiteur) et sollicitation de subventions (1<sup>er</sup> axe)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Foyer Rural pose des problèmes de conformité aux normes d'accessibilité en vigueur actuellement.

-Ce bâtiment est inaccessible aux personnes à mobilité réduite en raison des pentes importantes ou des marches à emprunter.

- L'aménagement intérieur est également à modifier pour créer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- L'espace traiteur d'une surface insuffisante ne répond plus aux normes d'hygiène. Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux de réhabilitation du Foyer Rural.

Selon l'étude réalisée en amont par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne le montant estimatif des travaux s'élève à 133 098 € HT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désireux :

- 1- de proposer un accueil adapté aux personnes à mobilité réduite
- 2- de respecter les normes d'hygiène actuelles pour l'office traiteur
- 3- d'adapter l'intérieur du Foyer Rural aux nouvelles normes d'accessibilité

Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 23 juin 2015

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20150617-2015\_31-AI  
Regu le 30/06/2015

**Accepte** à l'unanimité de réaliser ces travaux de réhabilitation du Foyer Rural en 2016 pour les terminer en 2017.

**Décide** d'inscrire au budget primitif de 2016 les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et à son financement.

**Certifie** que les travaux n'ont reçu aucun commencement.

**Sollicite** Monsieur le Président du Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention de 10 000 € sur la ligne accessibilité.

**Sollicite** Monsieur le Préfet pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 40 % au titre de la DETR 2016

**Sollicite** l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 22 juin 2015  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 23 juin 2015  
Page 2 sur 2

